**Monsieur le Président,**

**Excellences, honorables délégués,**

Permettez-moi tout d’abord de remercier  le Secrétariat de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes pour l’excellente organisation de cette 4ème session, à laquelle je souhaite plein succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétariat du Bureau de la Région Arabe de l’UNISDR pour la qualité du rapport qu’il a publié en avril dernier dans le cadre des préparatifs de cette 4ème session et qui a mis en exergue l’expérience et les réalisations de l’Algérie dans ce domaine. Ce document m’offre l’opportunité de partager avec vous les expériences, les actions innovantes et les pratiques mises en œuvre dans mon pays pour la réduction des risques de catastrophe.

**Monsieur le Président,**

Cette session revêt une importance particulière du fait qu'elle est sensée nous permettre de poursuivre et d’approfondir les consultations relatives à l'élaboration d'un Cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, qui succédera à l’actuel Cadre d’Action de Hyōgo, mis en place pour la décennie 2005-2015.

Il est tout à fait clair que l’évaluation de cette décennie et les consultations nationales seront d’un apport bénéfique pour asseoir un nouveau cadre de coopération tenant compte des expériences réussies, mais aussi de celles moins réussies, enregistrées au cours de la mise en œuvre des recommandations du cadre d’Action de Hyogo.

Ce cadre devra nécessairement être en adéquation avec les réalités et les besoins nationaux en matière de prévention et de relèvement des catastrophes, permettant ainsi une gestion efficace de l’après 2015, période qui, comme chacun le sait et sans être alarmiste, s’annonce difficile avec l’accentuation des impacts des changements climatiques dont le dérèglement du climat qui n’épargne personne.

C’est dans cet esprit que l’Algérie a appuyé le processus de consultation de la Stratégie, conjointement lancé en mars 2012, ici même à Genève, par la Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l’ONU pour la Réduction des Risques de Catastrophe et le Gouvernement japonais, en organisant à Alger le 17 février 2013, la première consultation nationale en Afrique du Nord sur le Cadre post-2015.

Pour mon pays, cette consultation est venue à point nommé de par son timing car organisée peu avant cette importante conférence qui nous réunit aujourd’hui. Elle a aussi été utile à tous les acteurs impliqués aussi bien dans la réduction des risques que dans l’organisation de la reprise rapide et coordonnée de l’activité économique et sociale post-catastrophe.

Les échanges qui ont eu lieu, à cette occasion, se sont focalisés sur la manière de renforcer davantage la participation de la société civile et les ONG œuvrant dans le domaine ainsi que l’implication directe des collectivités locales ou communes dans la prévention des risques de catastrophes qui reste encore peu développée.

Il a été également question des actions à mener, tant au plan national qu’international, pour limiter les impacts des catastrophes sur l’homme comme sur l’environnement. Ceci ne peut se réaliser qu’à travers le renforcement des capacités des pays en développement et l’accès équitable aux technologies nouvelles qui font cruellement défaut dans nos pays.

En raison de sa vulnérabilité, mon pays ne cesse d’adapter son cadre juridique et son programme d’action relatifs à la prévention et à la gestion des catastrophes.

En effet, l’approche, prédominante jusqu’en 1990, était basée essentiellement sur l’intervention et le relèvement. Aujourd’hui, celle-ci a été élargie pour contenir des actions de  prévention, soutenues par des études techniques et scientifiques. Elles sont prises en charge dans la stratégie nationale et mises en œuvre dans tous les secteurs d’activités.

Dans le cadre de cette même dynamique et, conformément à ses engagements internationaux, l’Algérie a soumis au Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des catastrophes, en avril 2013, son 3ème rapport national de suivi de la mise en œuvre du Cadre d’Action de Hyogo pour la Réduction des Risques de Catastrophe, couvrant la période 2011-2013.

Dans cette perspective et en vue de traduire l’engagement de notre pays vis-à-vis de la Stratégie Internationale au plan régional, l’Algérie a également abrité, en février 2013, un atelier régional dont l’objectif est de former les acteurs de la région arabe sur les meilleures pratiques dans le domaine de la planification du relèvement préalable aux catastrophes.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation se félicite des avancées réalisées et des progrès constatés dans la mise en œuvre du Cadre d’Action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophes ; toutefois beaucoup reste à faire. En effet, de nombreux pays en développement, sujets à des catastrophes récurrentes, ne peuvent, à eux seuls, faire face aux conséquences néfastes de ces phénomènes sur leur développement économique et social, en l’absence de systèmes de financement internationaux efficaces , de transfert de technologies et de renforcement de capacité, seuls à même de permettre une gestion efficace des actions de prévention et de réduction des risques.

Par conséquent, nous considérons que parmi les principaux axes du Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes, doivent figurer en priorité l’alimentation conséquente des fonds spéciaux par les pays développés et un réel transfert de technologies dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

De même, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) post 2015 ne peuvent être envisagés sans une prise en charge réelle des risques de catastrophes. Aussi, le nouveau Cadre d’Action (2015-2025) est –il appelé à intégrer les leçons et les expériences de la mise en œuvre de la première phase 2005-2015 tout en tenant compte des décisions prises par la communauté internationale à Rio+20 et par les différentes Conférences des Parties, notamment celles relatives aux changements climatiques, à la préservation de la Biodiversité et à la lutte contre la désertification. La résilience aux catastrophes ne peut se faire sans ces conditions.

Enfin, pour contribuer à l’effort global de réduction des risques de catastrophes, les villes algériennes de Chlef et de Boumerdès, qui ont connu des tremblements de terre dévastateurs en 1980 et en 2003, sont signataires de la "Déclaration d’Aqaba des Maires Arabes sur la gestion des risques en milieu urbain", qui fixe les objectifs et identifie les cibles pour la promotion de la résilience aux catastrophes dans les villes arabes.

Ces deux villes feront très prochainement partie du réseau mondial des villes résilientes.

Je vous remercie de votre aimable attention.